

**Arrêté n° 15 portant attribution du marché N°2023-04 – Prestations de services
d'assurances**

LE PRESIDENT

- VU** le code de la commande publique ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5211-1 et suivants ;
VU la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes d'attributions au BUREAU et au Président (application de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales) ;

CONSIDERANT la consultation 2023-04 Prestations de services d'assurances, lancée le 17 mai 2023 portant sur les lots Assurance responsabilité civile (lot N°1), Assurance protection fonctionnelle (lot N°2) et Assurance protection juridique (lot N°3) pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 ;

CONSIDERANT l'absence d'offre pour le lot N°1, l'unique offre reçue pour le lot N°2 et les deux offres reçues pour le lot N°3;

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres ;

ARRETE

La décision de déclarer le lot N°1 sans suite pour cause d'infructuosité en l'absence de remise de candidature et d'offre. Ce lot sera attribué ultérieurement dans le cadre d'un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence.

L'attribution du lot N°2 aux Assurances PILLIOT avec l'assureur Mutuelle Alsace Lorraine Jura (MALJ) dans les conditions suivantes :

Cotisation annuelle TTC : 2 8884,79 € sans formule de révision

L'attribution du lot N°3 aux Assurances PILLIOT avec l'assureur Mutuelle Alsace Lorraine Jura (MALJ) dans les conditions suivantes :

Cotisation annuelle TTC : 603,71 € sans formule de révision

Fait à Molsheim, le 31 août 2023,

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Le Président : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication le 31 août 2023 sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.